



COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du Conseil communautaire du lundi 8 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 8 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Laurent Grillet à DOMPIERRE SUR BESBRE, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 2 juillet 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Annie France POUGET, André RATINIER, Colette ROBOTA, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Dominique TALON Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELOT), Monique BOUILLOT (représentant Jean Paul CHERASSE), Roselyne POUPELIN (représentant Alain VERNISSE),

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Henri BÉCAUT à Louis MERET, Luce BILLET à André PLESSAT, Pierre COURTADON à Alain LOGNON, Odile FRANCHISSEUR à Roger LITAUDON, Valérie GOUBY à Dominique TALON, Roseline GOURDON à Christine MARTIN TISON, Henry JOLY Jean Michel ALLAIN, Alain REVIRON à Xavier CADORET, Henri PUJOS à Gilles BERRAT, Lionel ROUAULT à Guy LABBE,

Absents : Patrick BENIGAUD, Albert CHARRONDIERE, Jean Luc COLLIN, Martine CRUMIERE, Alain DECERLE, Dominique DIAT, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT, Elisabeth THEVENOUX, Claire TOGNON

Secrétaire de séance : Olivier ROUSSEAUX

N° 1 – FINANCES – Budget 2019 – Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales 2019 (FPIC) - Répartition de droit commun – Informations et échanges

Monsieur le Président a rappelé l'objet et les principes du FPIC

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes dont le potentiel fiscal agrégé dépasse un certain seuil pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Il a précisé que l'EPCI a perçu une garantie en 2018 à hauteur de 85 % du montant du reversement 2017. En 2019, il perçoit, à titre de garantie, une attribution égale à 70 % du reversement perçu en 2018. Le Président souligne que compte tenu des éléments connus, l'EPCI cesserait d'être éligible au reversement du FPIC en 2019. Il

Considérant le choix de la répartition laissé à l'appréciation du conseil communautaire, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la répartition de droit commun du FPIC 2019 selon le tableau ci-dessous

Nom de la commune	Reversement par dérogation libre		Reversement de droit commun			
	EPCI	Montant reversé droit commun + 1 000 €/COMMUNE	EPCI	Montant reversé aux communes	EPCI	Montant reversé aux communes
	2017		2018		2019	
Avrilly		2 635		1 097		882
Beaulon		15 723		11 882		9 293
Boucé		6 191		4 114		3 245
Châtelperron		2 342		1 056		875
Chavroches		4 152		2 458		2 023
Cindré		4 351		2 537		1 884
Créchy		3 890		2 304		1 794
Diou		11 524		8 092		6 574
Dompierre s/ Besbre		18 820		13 755		11 006
Jaligny s/ Besbre		6 932		4 765		3 792
Langy		4 415		2 770		2 186
Le Bouchaud		3 232		1 614		1 337
Le Donjon		11 679		7 646		6 128
Le Pin		6 227		3 495		2 760
Lenax		4 459		2 439		1 899
Liernolles		2 690		1 386		1 145
Loddes		2 844		1 216		1 005
Luneau		4 411		2 422		1 922
Mercy		3 551		2 050		1 646
Monétay s/ Loire		3 509		1 961		1 573
Montaigu le Blin		4 272		2 515		2 035
Montaiguët en Forez		4 679		2 537		2 007
Montcombroux les Mines		5 633		3 045		2 394
Montoldre		10 034		7 116		5 529
Neuilly en Donjon		3 511		1 713		1 388
Pierrefitte sur Loire		5 965		4 051		3 346
Rongères		6 793		4 510		3 662
Saint Didier en Donjon		4 139		2 206		1 681
Saint Félix		5 191		3 294		2 596
Saint Gérard de Vaux		4 738		2 843		2 180
Saint Gérard le Puy		12 390		9 126		6 897
Saint Léger s/ Vouzance		4 354		2 244		1 823
Saint Léon		7 207		4 644		3 363
Saint Pourçain s/ Besbre		3 773		2 224		1 789
Saint Voir		3 098		1 528		1 211
Saligny s/ Roudon		7 887		5 481		4 317
Sanssat		3 325		1 916		1 559
Sorbier		4 965		2 707		2 240
Thionne		4 655		2 950		2 438
Treteau		6 593		4 196		3 125
Trézelles		5 550		3 479		2 832
Varennes s/ Allier		21 758		16 450		13 167
Varennes s/ Tèche		4 275		2 284		1 772
Vaumas		5 282		3 401		2 728
TOTAL	FPIC 2017		FPIC 2018		FPIC 2019	
	EPCI	Communes	EPCI	Communes	EPCI	Communes
	63 409	273 644	110 976	175 519	61 499	139 048
	337 053		286 495		200 547	

N° 2 — FINANCES – - Culture – Patrimoine - Tourisme - Budget 2020 – Projet organisation colloque sur le Châtelperronien et la transition entre Néandertal et Cro-Magnon les 26 et 27 mai 2020 – Approbation projet et financement opération

Monsieur le Président a proposé à l'assemblée de porter le projet d'organiser un colloque international sur le Châtelperronien et la transition entre Néandertal et Cro-Magnon », les 26 et 27 mai 2020, à Châtelperron . Un événement qui s'inscrit dans la perspective communautaire de valoriser les richesses culturelles, patrimoniales et touristiques du territoire d'Entr'Allier Besbre et Loire, telles que les actions du musée du Préhistorama et les atouts du site de la Grotte des Fées de la commune de Châtelperron

Il a rappelé que La DRAC Auvergne Rhône Alpes et le Conseil Départemental sont partenaires de l'évènement. Celui-ci est initié par le GAL allemand travaillant en étroite collaboration avec le GAL français et peut donc bénéficier du partenariat de l'Europe

Il a souligné que le budget est estimé à 37 775 € subventionné par l'Europe (Fonds Leader – Gal Français) et la DRAC pour un montant total de 30 068 TTC. Il précise que le montant des dépenses pour le GAL Allemand est fixé à 36 480 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- D'approuver le projet de colloque international sur le Châtelperronien et la transition entre Néandertal et Cro-Magnon, et son portage par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et de l'organiser les 26 et 27 mai 2020 dans des conditions adaptées aux besoins de l'évènement,
- D'approuver le montage financier dans les conditions de partenariat proposé avec le GAL allemand et d'inscrire les crédits au budget primitif 2020,

DEPENSES PREVISIONNELLES				
Nature des dépenses	EPCI - EABL		GAL ALLEMAND	
	Montant H.T	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
Indemnités	4 800	4 800		
Lieu de conférence	4 250	5 100		
Frais hébergement des intervenants	3 636	4 000		
Frais de restauration	10 350	11 695		
Frais de communication :	4 900	5 880	21 495	23 000
Déplacements	5 900	6 300	12 800	13 480
TOTAL DEPENSES	33 836	37 775	34 295	36 480
RECETTES PREVISIONNELLES				
Nature des dépenses	EPCI - EABL		GAL ALLEMAND	
	Montant H.T	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
Total subventions		30 068		
CTE DE COMMUNES EABL - Autofinancement		7 707		
TOTAL RECETTES		37 775		

- De solliciter le partenariat du GAL Territoire Bourbon et de tout autre partenaire potentiel, le mécénat privé étant inclus (dons anonymes),

N° 3 – FINANCES - Budget 2019 – Attribution subventions – état complémentaire délibération du 15 avril 2019.

Monsieur le Président a rappelé que la Communauté de communes peut soutenir les initiatives menées par des associations, dans le cadre des compétences dont elle s'est dotée et à ce titre accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général, en cohérence avec les orientations du projet communautaire sous le contrôle « en amont » des communes membres.

Considérant que les crédits sont inscrits au BP 2019 et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide d'attribuer les subventions ci-dessous dans la limite du montant indiqué.

Chap 65	Art 6574 – Subventions aux organismes de droit privé	BP 2019 Montant limite maximum
	Subvention « Fête du Tacot » - 80 ^{ème} anniversaire Ligne ferroviaire et 50 ^{ème} anniversaire Réplique locale – Comité des Fêtes et/ou Amicale du Patrimoine – TREZELLES.	500 €
	Subvention « Journée musicale – Concert du 13 octobre 2019 – écoles de musique du territoire – Collectif « Ecole de musique » - Assoc (Le Donjon – Diou– Varennes sur Allier) – école municipale de Dompierre sur Besbre – orchestres d’harmonie de Beaulon – Le Donjon – Diou – Dompierre sur Besbre – Jaligny sur Besbre et Varennes sur Allier.	10 000 €
	Subvention –Solidarité Paysans Auvergne –soutien aux actions d’accompagnement des agriculteurs en difficulté et prévention des risque spsychosociaux en agriculture.	2 000 €

N° 4– FINANCES – - Budget 2019 – Partenariat dispositif Wif@allier avec communes

Monsieur le Président a informé que la Communauté de communes Entr’Allier Besbre et Loire, en accord avec le Département de l’Allier s’est engagé dans un partenariat avec les communes dans l’optimisation du numérique selon les conditions principales ci-après :

- **Investissement** : acquisition et installation des bornes WIFI - Communauté de communes Entr’Allier Besbre et Loire
- **Fonctionnement** : abonnement et autres frais courants - Commune bénéficiaire.

Le dispositif Wif@allier départemental prévoit un soutien financier à hauteur de 80 % dans la limite d’une dépense H.T plafonnée à :

- Pour 2 bornes
- 160 € - acquisition
- 590 € - installation

Hypothèse : Coût pour 11 communes souhaitant bénéficier du dispositif « 2 bornes WIFI » = 8 250 €
 Subvention Département (80 %) = 6 600 €
 Total H.T restant dû pour la Communauté de communes =1 650 €
 Total TTC =1 980 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’unanimité décide d’approuver le partenariat tel qu’il est décrit entre le Département de l’Allier et les communes éligibles au dispositif et d’inscrire les crédits au budget.

N° 6 – FINANCES – Budget 2019 – Décision Modificative N°3

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances a exposé les ajustements en dépenses et en recettes du budget principal:

- en section d’investissement pour abonder les crédits nécessaires au règlement
 - de la 2^{ème} partie de taxe d’aménagement due pour la construction de la résidence séniors du Donjon,
 - des travaux d’aménagement du local de la crèche Brin d’été
 - des travaux d’accès à la Maison de Santé de Dompierre sur besbre
 - de l’aménagement et de l’équipement de la micro-crèche de Beaulon ainsi qu’un complément de crédits concernant les travaux de construction.
- en section d’investissement – Recettes – pour compenser les dépenses citées ci-dessus par l’inscription :
 - o d’une subvention versée par la CAF et d’un complément d’emprunt pour les travaux de la micro crèche de Beaulon
- en section de fonctionnement – Dépenses – pour diminuer de 15 600 € le montant de la subvention initialement inscrite à hauteur de 40 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’unanimité décide d’approuver les ajustements budgétaires présentés ci-dessous par la présente décision modificative N° 3.

Section INVESTISSEMENT – Dépenses

Un virement de crédits du chapitre « Dépenses imprévues » est proposé pour équilibrer partiellement la section d'investissement notamment pour les opérations d'aménagement de la résidence séniors du Donjon, du local de la crèche Brin d'éveil et d'accès de la Maison de Santé de Dompierre sur besbre.

compte	libellé	Modification
Dépenses		
Chap 020	Retrait crédits dépenses imprévues pour abonder crédits opérations 99618 – 134064 20734	- 7 900
Chap 20 art 202051 op 99618	Logiciel mise à jour	+ 550
Chap 23 art 2313 op 99618	Travaux aménagement mobilier crèche	+ 590
Chap 23 art 2315 op 99618	Travaux installation interphone et vidéo crèche	+ 1 860
Chap 23 art 2313 op 20734	Travaux voirie accès Maison santé Dompierre sur Besbre	+ 400
Chap 23 art 2313 –op 134064	Crédits nécessaires au règlement de la taxe archéologique/taxe aménagement pour local technique Le Donjon	+ 4 500
Chap 21 art 2188 op 100012	Equipement micro-crèche Beaulon	+ 24000
Chap 23 art 2313 –op 10012	Travaux micro-crèche Beaulon	+ 94000
TOTAL		118 000

Section INVESTISSEMENT – Recettes

Une subvention de la CAF et un complément d'emprunt sont proposés pour équilibrer la partie restante de la section d'investissement notamment pour l'opération de construction et d'équipement de la micro-crèche de Beaulon.

compte	libellé	Modification
Dépenses		
Chap 13 -	Subvention CAF – projet micro-crèche Beaulon	+ 50 000
Chap 16 - ONI	Complément emprunt -projet micro- crèche Beaulon Travaux aménagement mobilier crèche	+ 68 000
TOTAL		118 000

Section FONCTIONNEMENT – Dépenses

Un ajustement de crédits est nécessaire pour envisager d'inscrire les crédits nécessaires au règlement des subventions nouvellement octroyées, sachant qu'un montant de 40 000 € avait été inscrit pour effectuer le versement d'une subvention à l'Association le Tremplin, alors que le montant voté par le conseil communautaire en date du 11 juin 2019 est de 24 400 €.

compte	libellé	Modification
Dépenses		
Chap 65 – art 6574	Subvention Association le Tremplin – épicerie solidaires	- 15 600
Chap 65 – art 6574	Réserve	+ 15 600

N° 7 - ADMINISTRATION GENERALE – Hébergements touristiques – Mise en place du service de location et des conditions de fonctionnement – Régie directe – Maison du canal d'Avrilly

Monsieur le Président a rappelé que dans le but de valoriser le patrimoine bâti et le canal de Roanne à Digoïn à des fins touristiques, une maison de garde ainsi que la grange attenante à Avrilly ont été aménagées en hébergement touristique et en espace d'animation.

La gestion directe du service de location du gîte de la Maison du canal d'Avrilly peut être assurée par la Communauté de communes dans des conditions restant à définir par règlement.

Les principales caractéristiques et conditions de fonctionnement du service de location sont présentées comme suit :

- Période d'ouverture annuelle à compter du 1^{er} août 2019.
- Saisonnalité de la location :
 - Basse saison (avril, mai, juin, septembre et octobre)
 - Haute saison (juillet août et pendant les vacances de Noël)
- Horaire d'arrivée : entre 17 h et 19 h - Horaire de départ : 11 h maximum
- La réservation sera effectuée par l'Office de Tourisme.

- l'entretien ménager sera assuré par chaque locataire sinon un forfait « ménage » sera appliqué par location
- le linge de lit est apporté par les locataires sinon, à titre exceptionnel, un forfait par lit sera intégré au tarif de location
- un système de caution sera appliqué pour chaque location.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide d'exploiter le service de location du gîte de la Maison du canal d'Avrilly en gestion directe selon les principales caractéristiques et conditions citées ci-dessus.

N° 8 - ADMINISTRATION GENERALE – SPL 277– Contrat de Redynamisation Du Site de Défense de Varennes sur Allier (CRSD) – Avenant N° 1Bis version définitive approuvée par comité technique du 13 juin 2019

Considérant que l'avenant n°1 Bis approuvé lors du conseil communautaire, le 20 mai 2019 a fait l'objet de modifications et que le comité technique a approuvé ledit avenant dans sa version définitive, le conseil communautaire, à l'unanimité décide d'approuver l'avenant N° 1Bis, dans sa version définitive

N° 9 - ADMINISTRATION GENERALE – Ressources humaines– Organigramme général des services communautaires et mise en place du pôle Attractivité, développement économique et touristique

Après en avoir délibéré, l'organisation des services communautaires par pôles et notamment le pôle Attractivité, développement économique et touristique a été approuvée, à l'unanimité sauf 2 abstentions (Mme BERTHIER et M. MERET)

N° 10 - ADMINISTRATION GENERALE – Motion - Maintien du réseau de Trésoreries dans l'Allier

Monsieur le Président est préoccupé par le projet de réorganisation des Services des Finances Publiques dans l'Allier qui prévoit selon la presse la fermeture de neuf Trésoreries.

Il a souligné que le maintien des trésoreries en proximité est indispensable à la vitalité des territoires, au bon dialogue avec les collectivités et à leur bonne gestion ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide d'approuver la motion pour le maintien du réseau des Trésoreries dans l'Allier

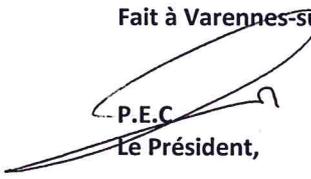
N° 11 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Développement économique - schéma d'aménagement global des espaces dédiés au développement économique.

Le Président a rappelé que les principales zones d'activité économique étaient définies par celle de Dompierre « les Fontaines » et celle de St Pourçain sur Besbre « la Loubière ».

Il a proposé à l'assistance de réaliser un schéma d'aménagement global des espaces dédiés au développement économique pour une réelle cohérence d'ensemble et une continuité territoriale, et de lancer une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage, prochainement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide de réaliser un schéma d'aménagement global des espaces dédiés au développement économique.

Fait à Varennes-sur-Allier, le 1^{er} août 2019


P.E.C.
Le Président,